

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 8 octobre 2020
à 20h30**

Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois d'octobre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2020

Date d'affichage : 2 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÈMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël
Mr GAUTIER Patrick donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Madame FOINARD Corine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant une vente aux enchères immobilière sur la Commune.

Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 3 septembre 2020, passage à l'ordre du jour.

VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les subventions aux associations proposées pour 2020, prenant en compte les demandes reçues et celles attribuées l'année passée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'attribuer les subventions aux associations pour 2020 comme suit :

ASSOCIATIONS	BP 2020
Club de l'Espoir	207,00 €
ANACR (Anciens Combattants 1939/1945)	45,00 €
UNC-AFN de Fresnes	45,00 €
Les amis de la route d'école	90,00 €
Coopérative scolaire (20 € par enfants 96 enfants)	1 920,00 €
Comité des fêtes	153,00 €
A.F.N.S	153,00 €

Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres	135,00 €
Etincelle	45,00 €
Chambre des Métiers Artisanat BLOIS (5 adolescents X 80 €)	400,00 €
FNACA CONTRES	45,00 €
Lycée BOISSAY (1 adolescent X 80 €)	80,00 €
Ass. Départementale d'Education Routière	50,00 €
TOTAL GENERAL	3 368,00 €

D'envoyer un courrier :

- à l'ADMR leur demandant un bilan financier et la destination des fonds récoltés par les subventions, avant de délibérer à nouveau sur une éventuelle attribution de subvention pour 2020.
- A toutes les associations auxquelles la commune a attribué une subvention pour 2020 afin de les prévenir que les prochaines années il n'y aura pas de subvention attribuée sans demande écrite ni bilan financier.

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

1/- Détermination du taux de ratio d'avancement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé communal peut bénéficier cette année d'une promotion par avancement de grade, et que le Conseil Municipal doit déterminer le taux dit : « ratio promus – promouvables » fixant le nombre maximal de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade par an, parmi les fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Le taux peut varier de 0% à 100%.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES (%)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le taux de 100% pour l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

2/- Création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 26,5/35^{ème}

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au ratio d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe voté précédemment, il est nécessaire de créer le nouveau poste afin que l'agent puisse être nommé.

Il est donc proposé de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à 26,5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à 26,5/35^{ème}.

PARTICIPATION AUX REPAS ULIS DE L'ECOLE « LES GIRARDS » A VINEUIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de participation aux frais de repas pour un enfant de Fresnes scolarisé au sein des ULIS de l'école Les Girards de Vineuil, par la Mairie. En effet, afin de ne pas pénaliser les familles en appliquant le tarif hors commune, la commune de Vineuil applique un tarif Vinolien, calculé en fonction d'un quotient familial. La commune de Vineuil nous sollicite afin de prendre en charge la différence entre le tarif hors commune et celui appliqué à la famille de l'enfant scolarisé. Cette différence est de 1,50 € par repas, soit une dépense totale annuelle estimée à (1,50 € X 4 jours) X 36 semaines d'école = 216 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention, de prendre en charge la différence entre le tarif hors commune et le prix facturé à la famille pour la restauration concernant l'enfant scolarisé depuis la rentrée 2020 au sein des ULIS de l'école Les Girards de Vineuil, à savoir 1,50 € par repas.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE CHASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une location de chasse est attribuée depuis plusieurs années pour la parcelle C246 de 4ha 73 située au lieu-dit « le château de Rougeou » et que celle-ci est arrivée à échéance.

Il est proposé un renouvellement aux mêmes conditions que précédemment : bail de 3 ans pour une location annuelle de 215 €, avec en plus une clause de renouvellement annuel par tacite reconduction à la fin de ce bail de 3 ans dès lors qu'aucune des deux parties ne demande la rupture du contrat dans les 3 mois précédant la date de signature.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de renouveler la location de chasse du terrain communal C246 à Messieurs DURAND Daniel et Philippe aux mêmes conditions que précédemment, à savoir une location annuelle de 215 € et un bail de 3 ans avec une clause de rupture sans indemnité en cas de cession du terrain et un renouvellement annuel par tacite reconduction à la fin de ce bail de 3 ans dès lors qu'aucune des deux parties ne demande la rupture du contrat dans les 3 mois précédant la date de signature.

DEMANDE DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL POUR DES COURS DE GYM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du Foyer communal le jeudi soir de 19h à 20h30 afin d'y donner des cours de gym.

Il est proposé de lui faire payer une cotisation annuelle afin de participer au frais d'électricité et de chauffage, et de mettre en place une convention regroupant les conditions de locations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'accepter la demande de location du foyer communal le jeudi soir de 19 à 20h30 par l'association MP GYM représentée par Mme PAPINEAU-FERRIER Marylin afin qu'elle puisse y donner des cours de gym, moyennant une participation annuelle de 150 €. Une convention sera établie entre la Commune et l'association afin de fixer les conditions de location, notamment concernant les règles sanitaires, d'entretien et de chauffage.

DEMANDE DE DETR POUR DES RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, qui informe le Conseil Municipal du devis reçu concernant la pose de radars pédagogiques Rue des Acacias proposée lors de la précédente réunion. Le coût s'élève à 2 000 € par radar. Afin de solliciter une subvention DETR, le montant minimum des dépenses doit être de 8 000 € HT.

Suite à cette information, la question se pose de faire poser ces 2 radars pédagogiques sans avoir d'éventuelle subvention, ou si le projet est reporté afin d'étudier plus précisément les besoins en sécurité routière sur la commune afin de pouvoir présenter un dossier à la DETR et ainsi permettre d'être subventionné.

Le Conseil Municipal, décide de reporter cette question et de réunir le comité consultatif voirie afin d'étudier plus largement les problèmes de sécurité routière sur la commune, et de monter un dossier demande de subvention DETR et d'Amende de Police.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE FACTURATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Actuellement, la facturation d'eau et d'assainissement se fait semestriellement avec relevé systématique des compteurs d'eau en avril et octobre.

Afin de réduire la charge de travail de l'agent communal chargé des relevés de compteurs, il est proposé de ne plus faire qu'un seul relevé par an en avril et de faire une estimation à la place du relevé d'octobre.

Il est soulevé le problème des fuites qui ne seront plus détectées en octobre vu qu'il n'y aura plus de relevé de compteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de ne plus effectuer qu'un seul relevé des compteurs d'eau par an, en avril, et de facturer 60% de la consommation annuelle de l'année précédente en octobre. Un point de situation sera fait après le prochain relevé d'avril.

VENTE IMMOBILIERES AUX ENCHERES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une vente aux enchères immobilière est prévue sur la commune début novembre 2020 concernant entre autres des terrains jouxtant ceux de la commune dans le bourg.

Après prise de renseignements, il s'avère qu'une commune pourrait éventuellement se porter acquéreur lors d'une vente aux enchères, mais cela n'étant pas précisément encadré l'issue peut rester incertaine.

Il est en conséquence proposé de s'abstenir de prendre part à cette vente aux enchères.

Le Conseil Municipal entérine ce choix.

COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX

Avant de voter la composition des 9 comités consultatifs communaux, Monsieur le Maire propose de modifier la constitution de 2 d'entre eux au vu du nombre d'inscriptions reçues :

- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 7 membres du Conseil Municipal et 7 membres Hors Conseil au lieu des 5 membres du conseil et 5 membres hors conseil
- Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement : 7 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil au lieu des 5 membres du conseil et 3 membres hors conseil

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier la constitution de ces deux comités consultatifs suivant :

- Comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 7 membres du Conseil Municipal et 7 membres Hors Conseil
- Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement : 7 membres du Conseil Municipal et 5 membres Hors Conseil

Monsieur le Maire propose donc ensuite de voter pour la composition de ces comités consultatifs communaux suivant des listes uniques de candidats respectant la proportionnelle pour les membres du Conseil Municipal et les souhaits et places disponibles pour les membres hors conseil :

Comité Consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, MÊMETEAU Julien, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, COTENTIN Guy, PUFFERA Ludovic, SAUGER Philippe.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, MÊMETEAU Julien, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM RIVIERE Jean-Luc, BOISSEAU Jean-Pierre, COTENTIN Guy, PUFFERA Ludovic, SAUGER Philippe.

Comité Consultatif Bâtiments Communaux (7 + 5):

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, MARIE Agnès, MÊMETEAU Julien, GASNIER Hervé, DE WEDUWE WILLY, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM GUÉDÉ Jacques-Pascal, SIEBIGTEROTH Julien, CHAPELOT Gille, COMBEAU Pascal, PASCHET Pierre.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Bâtiments Communaux comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, MARIE Agnès, MÊMETEAU Julien, GASNIER Hervé, DE WEDUWE WILLY, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM GUÉDÉ Jacques-Pascal, SIEBIGTEROTH Julien, CHAPELOT Gille, COMBEAU Pascal, PASCHET Pierre.

Comité Consultatif Eau Potable et Assainissement (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, GASNIER Hervé, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM CHANTIER Claude, BADIER Guy, BLIN Dominique, LIEGEOIS Thierry, SAGORY Philippe.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Eau Potable et Assainissement comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, MARIE Agnès, CHAMPEAUX Jacky, GASNIER Hervé, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM CHANTIER Claude, BADIER Guy, BLIN Dominique, LIEGEOIS Thierry, SAGORY Philippe.

Comité Consultatif Environnement et Aménagement du Territoire (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, GASNIER Hervé, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DELCHER Anne, BARGUE Jérôme, LOEW Christophe, GREPILLOUX Claude, DEPOND Jean-Marie

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Environnement et Aménagement du Territoire comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, BELTRAN Raphaël, CHAMPEAUX Jacky, GAUTIER Patrick, GASNIER Hervé, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DELCHER Anne, BARGUE Jérôme, LOEW Christophe, GREPILLOUX Claude, DEPOND Jean-Marie

Comité Consultatif Communication (5 + 3) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM PASINI-BERLU Sandrine, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, BADIER Christelle, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM LEHOUX Martine, EL ABDARI Déborah, BOIS Pierre.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Communication comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM PASINI-BERLU Sandrine, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, BADIER Christelle, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM LEHOUX Martine, EL ABDARI Déborah, BOIS Pierre.

Comité Consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse (7 + 7) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM PASINI-BERLU Sandrine, SAUGER-PLOUY Séverine, BADIER Christelle, OLLIVIER Anne-Marie, GASNIER Hervé, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM FOLLET Bernadette, BARBOUX Céline, DE SAINT RIQUIER Benoît, DE BALINCOURT Marie, CHARTRAIN Nadia, BARGUE Cécile, HUET Mickaël.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM PASINI-BERLU Sandrine, SAUGER-PLOUY Séverine, BADIER Christelle, OLLIVIER Anne-Marie, GASNIER Hervé, AUDIANNE Marie-Claude, FOINARD Corine.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM FOLLET Bernadette, BARBOUX Céline, DE SAINT RIQUIER Benoît, DE BALINCOURT Marie, CHARTRAIN Nadia, BARGUE Cécile, HUET Mickaël.

Comité Consultatif Urbanisme (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM MARIE Agnès, GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, OLLIVIER Anne-Marie, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DE BALINCOURT Roland, REPINÇAY Jean-Pierre, DYÉ Maurice, HOMET Céline, MONTARU Jean-Pierre.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Urbanisme comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM MARIE Agnès, GAUTIER Patrick, CHAMPEAUX Jacky, OLLIVIER Anne-Marie, BELTRAN Raphaël, DE WEDUWE Willy, AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM DE BALINCOURT Roland, REPINÇAY Jean-Pierre, DYÉ Maurice, HOMET Céline, MONTARU Jean-Pierre.

Comité Consultatif Affaires scolaires et Périscolaires, Garderie et cantine (7 + 5) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, BADIER Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, SAUGER-PLOUY Séverine, PASINI-BERLU Sandrine, AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM THEVOT Claudine, LEHOUX Martine, TORSET Martine.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Affaires scolaires et Périscolaires, Garderie et cantine comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM HERNANDEZ Julie, BADIER Christelle, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, SAUGER-PLOUY Séverine, PASINI-BERLU Sandrine, AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM THEVOT Claudine, LEHOUX Martine, TORSET Martine.

Comité Consultatif Fêtes et cérémonies (15 + Présidents Associations) :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM Les Présidents des Associations

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de listes uniques pour les membres du Conseil Municipal et Hors Conseil composant ainsi le comité consultatif Fêtes et cérémonies comme suit :

Liste unique des membres du Conseil Municipal : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Liste unique des membres Hors Conseil : MM Les Présidents des Associations

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la liste retenue par la direction des services fiscaux de loir et cher concernant la commission communale des impôts directs
- du numéro de téléphone d'astreinte qui est le 06.07.72.42.51
- qu'un modèle de règlement intérieur du Conseil Municipal a été mis à disposition dans les dossiers pour information et étude. Le projet de règlement pour le Conseil Municipal de Fresnes sera proposé prochainement.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 12 novembre 2020

Monsieur le Maire pose la question du rempoissonnement ou non de l'étang, vu le niveau bas de celui-ci. A revoir suivant son évolution.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint, concernant les colis de fin d'année.

Elle informe que le budget par personne correspondant aux dépenses de l'année passée concernant le repas et colis de Noël pour les aînés est de 28 €. Elle expose la proposition de colis de SUPER U pour un montant de 22,35 € auquel il faudra ajouter des chocolats. Des devis ont été demandés à plusieurs endroits.

Des boîtes de chocolats seront distribuées comme les années précédentes aux Conseillers Municipaux, au personnel communal, aux bénévoles de la Bibliothèque et de l'église, aux personnels de l'école (maîtresses, et AVS...). Des Conseillers Municipaux font la demande de ne pas avoir de boîte de chocolats pour les membres du Conseil Municipal. Il n'y aura donc pas de chocolats cette année pour le Conseil Municipal.

En ce qui concerne le colis de fin d'année pour le personnel Communal il est étudié pour cette année un chèque cadhoc à la place du colis.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël concernant la cérémonie du 11 novembre.

Pour le moment la cérémonie est maintenue. La musique a été retenue. Il reste à déterminer avec eux l'horaire. Normalement des enfants de l'école seront présents. Tout cela reste suspendu à l'évolution de la crise sanitaire actuelle.

Mr CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de travaux Rue de la Taille Picard, qui sont presque terminés. Il reste le balayage.

Mme AUDIANNE Marie-Claude exprime sa déception sur le fait que les Comités consultatifs n'ayant pas été créés avant que ces travaux ne débutent, afin que le comité consultatif voirie soit convoqué pour notamment travailler sur l'implantation du dos d'âne.

Mr DE WEDUWE Willy demande où en est le dossier judiciaire concernant la sécurité sociale, et si un plan de prévention des risques naturels a été actualisé, s'il existe.

Il demande également de faire appliquer l'affichage des permis de construire sur les terrains lors des constructions, et si une déclaration préalable a été déposée en Mairie concernant des constructions à la filerie.

La séance est levée à 22h05

Le Maire,
P. TORSET.